

Government of
Northwest Territories



POCKET GUIDE

NWT Land Use Planning Frequently Asked Questions



Government of
Northwest Territories



What is a land use plan?

An approved land use plan is a legal document that provides direction around what types of land uses are permitted or prohibited within a given area. Land use planning is linked to comprehensive land claim agreements and can be produced before or after completion of the claim. The completed land use plan is presented in the form of a written report and accompanying maps.

What do land use plans do?

Land use plans:

- ensure that public and Indigenous governments and regulators are held accountable to enforce the rules set out in the plan and holds industry accountable to respect the rules in the plan
- take a balanced approach to managing lands, protecting and conserving environmental and culturally important areas and allowing resource development in other areas
- allow the GNWT to better and more effectively manage public lands and resources

What is the history of land use planning in the NWT?

In 1983 the Basis of Agreement on Land Use Planning was signed by the Dene Nation, the Métis Association of the Northwest Territories, the Tunngavik Federation of Nunavut, and the NWT and federal governments. This agreement shaped all future land use planning legislation and focused on the social and cultural well-being of residents and the direct involvement of communities in the land use planning process.

In 1998, the *Mackenzie Valley Resource Management Act* (MVRMA) established an integrated system of land and water management, licensing and permitting, land use planning, and environmental assessment for the Mackenzie Valley region of the NWT. Land use planning, its purpose, goals and approval process, is set out under Part 2 of the MVRMA.

Why are land use plans important?

Land use plans act as the gatekeeper to the regulatory system, giving guidance to proponents and regulatory authorities about what can and cannot occur in a specific area. This provides regulatory certainty for development and ensures that community values are understood early and respected. In the absence of land use plans, communities' interests and values are advanced directly through the regulatory system on a project by project basis, resulting in conflict and regulatory uncertainty.

What are the goals of land use planning?

Land use planning builds understanding among Indigenous, territorial and federal governments about the socio-economic and cultural goals of communities. Land use plans help partners reach a consensus on the specific rules for land use to help them meet these goals.

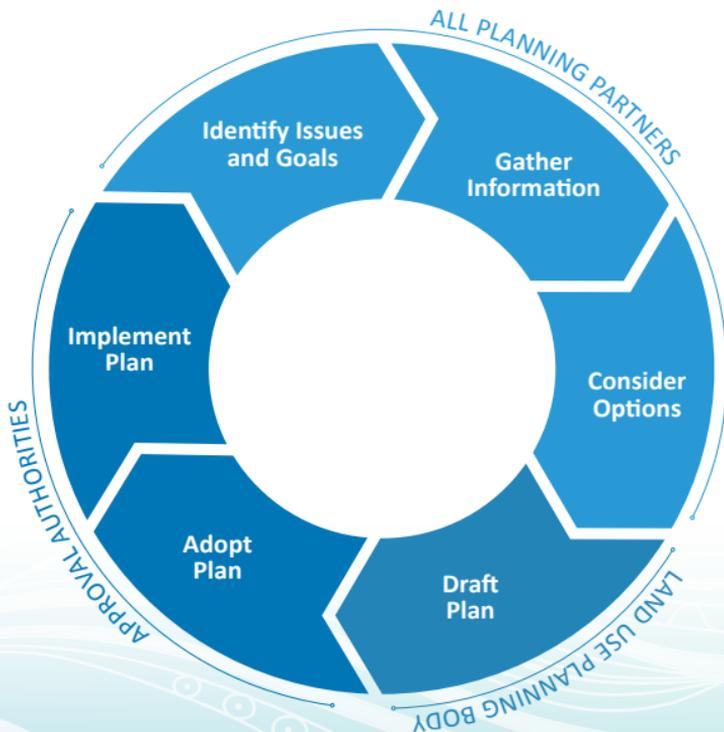
How does the land use planning process work?

Planning typically involves six main steps:

- 1) **Develop a vision and goals** for the planning region. This will include identifying land use values and any potential issues
- 2) **Gather relevant information** and data related to the values, issues, or vision and goals
- 3) **Develop and consider** different options to achieve the vision and goals
- 4) **Draft** the land use plan, and revise until completed
- 5) **Approve and adopt** the plan
- 6) **Implement and monitor** the plan. The planning process is meant to be iterative so that implementation and monitoring can feed into refining and updating the land use plan regularly

Who does land use planning?

There are various partners who contribute to the land use planning process such as Indigenous governments, the GNWT and the federal government. They work together with the land use planning board to prepare and implement land use plans. These partners have different roles at different times during the process.



What is the GNWT's role in land use planning?

The GNWT has many roles, each with associated responsibilities.

- As a **planning partner**, the GNWT provides input during the information gathering stage
- As an **approval authority**, along with the federal government and the regional Indigenous government, the GNWT reviews and approves the draft plan completed by the land use planning board
- As a **regulator**, the GNWT ensures that all licenses, permits and other authorizations approved by any department conform with the land use plan
- As a **proponent**, the GNWT ensures that all applications for licenses, permits, and other authorizations conform with the land use plan
- As a **coordinator**, the GNWT's Department of Lands facilitates the GNWT's participation in land use planning processes throughout the NWT

Where can I find existing land use plans?

To view existing land use plans and learn more about regional planning bodies in the NWT, please visit:

GWICH'IN LAND USE PLAN

www.gwichinplanning.nt.ca

SAHTU LAND USE PLAN

www.sahtulanduseplan.org

TŁJCHQ LAND USE PLAN

www.tlicho.ca



For more information

You can find out more about the Department of Lands role and approach to land use planning at the links below:

GENERAL OVERVIEW

www.lands.gov.nt.ca/services/land-use-planning-nwt

REGIONAL LAND USE PLANNING GUIDELINES

www.lands.gov.nt.ca/en/regional-lup-guidelines

LAND USE AND SUSTAINABILITY FRAMEWORK

www.lands.gov.nt.ca/en/lus-framework

WEK'ÈEZHÌI MANAGEMENT AREA

www.lands.gov.nt.ca/en/services/lup-wekeezhii

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



GUIDE DE POCHE

L'aménagement du territoire aux TNO

Foire aux questions





Qu'est-ce qu'un plan d'aménagement du territoire?

Le plan d'aménagement du territoire, une fois approuvé, constitue un document à portée juridique encadrant l'autorisation ou l'interdiction de certains types d'utilisation des terres dans un secteur donné. L'aménagement du territoire est indissociable des ententes sur la revendication territoriale globale et peut être entrepris avant ou après leur conclusion. La version finale du plan d'aménagement est par la suite présentée dans un rapport écrit accompagné de cartes.

À quoi servent les plans d'aménagement du territoire?

Les plans d'aménagement du territoire :

- sont une garantie que les gouvernements et les organismes de réglementation, publics et autochtones, seront tenus responsables de faire respecter les règles qui y sont définies et d'obliger l'industrie à y obéir;
- proposent une approche équilibrée de la gestion des terres, de la protection et de la conservation des lieux présentant une importance environnementale et culturelle, et de l'exploitation des ressources dans les autres secteurs;
- permettent au GTNO de gérer plus efficacement les terres et les ressources publiques.

Quelle est l'histoire de la planification du territoire aux TNO?

En 1983, la Nation dénée, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, la Tunngavik Federation of Nunavut, le GTNO et le gouvernement fédéral ont signé un accord de base sur l'aménagement du territoire (Basis of Agreement on Land Use Planning). Cette entente a façonné toute la législation subséquente sur le sujet et visait essentiellement le bien-être culturel et social des résidents, ainsi que la participation directe des collectivités au processus d'aménagement du territoire.

En 1998, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) a établi un système intégré de gestion des terres et des eaux, d'attribution des licences et permis, d'aménagement du territoire et d'évaluation environnemental dans la région ténosée de la vallée du Mackenzie. La partie 2 de la LGRVM est consacrée à l'aménagement du territoire, à son objet et à ses buts, ainsi qu'au processus d'approbation.

Quelle est l'importance des plans d'aménagement?

Les plans d'aménagement du territoire servent de « balises » au système de réglementation, c'est-à-dire qu'ils délimitent pour les promoteurs et les organismes de réglementation les activités autorisées et non autorisées dans un secteur particulier. Ils apportent en outre une certaine fiabilité réglementaire et permettent de prendre en compte et de respecter les valeurs des collectivités dès le début du processus. En l'absence de plans d'aménagement, les intérêts et les valeurs des collectivités seront examinés, projet par projet, directement par les organes du système de réglementation, ce qui entraîne des conflits, de même qu'un flou réglementaire.

Quels en sont les objectifs?

L'aménagement du territoire permet aux gouvernements autochtones, territorial et fédéral de comprendre les objectifs socio-économiques et culturels des collectivités. De plus, les plans d'aménagement aident les partenaires à se mettre d'accord sur les règles précises d'aménagement qu'ils devront respecter pour atteindre ces objectifs.

Comment fonctionne le processus d'aménagement du territoire?

Il se divise habituellement en six grandes étapes :

- 1) **Établir une ambition et des objectifs** pour la région visée, notamment en déterminant les valeurs d'utilisation des terres, ainsi que les problèmes potentiels.
- 2) **Recueillir l'information** et les données pertinentes sur les valeurs, les enjeux, l'ambition et les objectifs.
- 3) **Envisager et proposer** différentes options pour réaliser cette ambition et ces objectifs.
- 4) **Préparer le plan** d'aménagement et le réviser jusqu'à ce qu'il soit complet.
- 5) **Approuver et adopter** le plan.
- 6) **Mettre le plan en œuvre et surveiller les progrès.**
Le processus d'aménagement doit être itératif afin que le plan puisse être ajusté et mis à jour régulièrement.

Qui s'occupe de l'aménagement du territoire?

Plusieurs partenaires, par exemple les gouvernements autochtones, le GTNO et le gouvernement fédéral, participent au processus d'aménagement du territoire. Ils travaillent en collaboration avec l'office d'aménagement territorial pour préparer et mettre en œuvre les plans d'aménagement. Ces partenaires jouent des rôles distincts et interviennent à différents moments du processus.



Quel est le rôle du GTNO dans l'aménagement du territoire?

Le GTNO joue de multiples rôles, chacun étant associé à certaines responsabilités.

- En tant que partenaire de l'aménagement, le GTNO fournit de l'information à l'étape de la collecte de données.
- À titre d'autorité approbatrice, le GTNO, conjointement avec le gouvernement fédéral et le gouvernement autochtone régional, révisé et approuve la version préliminaire du plan préparée par l'office d'aménagement du territoire.
- Comme organisme de réglementation, le GTNO s'assure que tous les permis, licences et autres autorisations délivrés par les différents ministères sont conformes au plan d'aménagement.
- En tant que promoteur, le GTNO veille à ce que toutes les demandes de licences, permis et autres autorisations soient conformes au plan d'aménagement.
- À titre de coordonnateur, le ministère de l'Administration des terres du GTNO facilite la participation du GTNO aux processus d'aménagement qui ont lieu partout aux TNO.

Où puis-je trouver les plans d'aménagement déjà en vigueur?

Pour consulter les plans d'aménagement et en savoir plus sur les organismes régionaux d'aménagement du territoire des TNO, cliquez sur les liens suivants :

PLAN D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DES GWICH'IN
www.gwichinplanning.nt.ca (en anglais)

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SAHTÚ
www.sahtulanduseplan.org (en anglais)

PLAN D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DES TŁJCHQ
www.tlichoc.ca (en anglais)



Pour en savoir davantage

Consultez notre site Web pour en apprendre plus sur le rôle du ministère de l'Administration des terres et sur son approche de l'aménagement du territoire :

APERÇU GÉNÉRAL

www.lands.gov.nt.ca/fr/services/amenagement-du-territoire-aux-tno

LIGNES DIRECTRICES RÉGIONALES SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (en anglais)

www.lands.gov.nt.ca/en/regional-lup-guidelines

CADRE D'UTILISATION ET DE DURABILITÉ DES TERRES (en anglais)

www.lands.gov.nt.ca/en/lus-framework

PLAN D'AMÉNAGEMENT DES TERRES PUBLIQUES DU SECTEUR DU WEK'ÈEZHÌ

www.lands.gov.nt.ca/fr/services/plan-damenagement-Wekeezhii